

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 4 février 2020**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du Conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 4 février 2020 à 20h00 et à laquelle étaient présents les conseillers : Léo-Paul Thibault, Yves Martin, Marie Dubois, Gilles Martin et Doris Gagnon, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum.

Absent : François Chalifour.

Madame Denise Fournier, directrice générale, secrétaire-trésorière, est également présente.

Nous procédons à l'enregistrement audio de la présente séance en vue de garantir une fidèle reproduction des débats devant être consignés au procès-verbal.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 20h00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Denise Fournier fait la lecture de l'ordre du jour.

20-02-01

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020 a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal. Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

20-02-02

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 janvier 2020

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 janvier 2020 a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal. Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

20-02-03

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 janvier 2020 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 4 février 2020**

5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 janvier 2020

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 janvier 2020 a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal. Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

20-02-04

IL EST PROPOSÉ par madame Doris Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 janvier 2020 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

6. Suivi aux procès-verbaux

Point 9. FQM, entente signée pour l'utilisation des services d'ingénierie et d'infrastructures avec la FQM, pas de travaux soumis encore

Point 25. Camp de jour, semaine de relâche, les gens sont invités à prendre la programmation à leur sortie

-Résumé de la séance extraordinaire du 21 janvier 2020

-Résumé de la séance extraordinaire du 28 janvier 2020.

7. Rapport de la directrice générale-secrétaire-trésorière concernant l'application de la gestion contractuelle pour l'année 2019 et des contrats 2019

Aucune problématique à l'application de la politique de gestion contractuelle qui a été adoptée le 7 mai 2019.

Dans le tableau ci-joint vous retrouverez les contrats octroyés au cours de l'année 2019 comportant une dépense de plus de 25 000 \$ ainsi que les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ et totalisant 25 000 \$ avec un même contractant pour l'année 2019.

20-02-05

Nom du contractant	\$
MRC de Kamouraska	
Transport Adapté	3 405.00
Déplacement de la fibre optique	10 495.00
Travaux dans les cours d'eau	14 140.00
Inspection régionale	36 705.00
Évaluation	35 587.00
Quotes-parts	122 940.00
Urbanisme	10 738.00
Total MRC de Kamouraska	234 010.00
Transport en vrac St-Denis	
Contrat d'entretien des chemins d'hiver	227 898.00
Entretien des chemins d'été	10 925.00
Enrochement Chemin de la Pointe	223 291.00
Route du Quai et chemin de l'Anse-des-Mercier	703 129.00
Total Transport en vrac St-Denis	1 165 243.00
Englobe Corp.	

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 4 février 2020**

Route du Quai et chemin de l'Anse-des-Mercier	24 695.00
Analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable	17 217.00
Révision des aires de protection du prélèvement d'eau souterraine	35 748.00
Total Englobe Corp.	77 660.00
Eco-L'eau	
Contrat pour la gestion de l'eau potable et des eaux usées	79 134.00
Construction BML (1988) inc.	
Chemin de la Pointe	136 281.00
Chemin de la Petite-Anse	41 735.00
Chemin de la Cinquième-Grève Est et Ouest	56 095.00
Chemin Ouellet	10 994.00
Total Construction BML (1988) inc.	245 105.00
Ville de RDL pour site enfouissement	31 247.00
Groupe Ultima – Assurances MMQ	31 120.00
Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest	97 212.00
Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska Ouest	91 099.00
WSP Ingénierie pour la Route du Quai et chemin de l'Anse-des-Mercier	102 308.00
Grand total	2 154 138.00

8. Demande de subvention au Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK)

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-Ouelle organise depuis plusieurs années la fête des citoyens le premier samedi de juin de chaque année ;

ATTENDU QUE cette activité permet de reconnaître les jubilés, les nouveau-nés et les nouveaux arrivants ;

ATTENDU QUE cette activité est très appréciée des citoyens et que le taux de participation est important ;

ATTENDU QUE cette activité permet le réseautage entre les citoyens et que cet évènement permet une proximité avec les membres du personnel ainsi que les membres du conseil municipal ;

ATTENDU QUE cette activité est familiale et pour tous ;

ATTENDU QUE pour l'année 2020, la Municipalité estime que le déboursé total pour la fête sera d'environ 3 500 \$;

20-02-06

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil demande une participation financière de 500,00 \$ dans le cadre du Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK).

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 4 février 2020**

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement de 3 500 \$ pour la fête des citoyens.

ADOPTÉ

9. Banque d'heures 6tem TI

ATTENDU QUE le réseau informatique de la Municipalité demande un suivi et des interventions d'un technicien informatique ;

ATTENDU QUE des projets en cours vont demander du temps pour la réalisation de ceux-ci ;

ATTENDU QUE 6tem TI a fait une soumission pour une banque de 50 heures au montant de 75 \$ de l'heure pour un total de 3 750 \$ plus taxes ;

20-02-07 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil accepte la soumission de 6tem TI au montant de 3 750 \$ plus taxes pour l'achat d'une banque de 50 heures.

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement pour l'achat de la banque d'heures.

ADOPTÉ

10. Renouvellement du bail du Parc Nautique

ATTENDU QUE le bail de gestion entre la Municipalité et le Parc nautique sera échu le 28 février 2020 ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite renouveler ce bail pour permettre au Parc nautique d'opérer ses activités lors de l'été 2020 ;

20-02-08 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité autorise la directrice générale, secrétaire-trésorière à apporter les ajustements nécessaires et à signer l'extension du bail d'une année.

ADOPTÉ

11. Bilan de la qualité de l'eau potable fourni par Écol'eau

20-02-09 Selon l'article 53.3 du règlement sur la qualité de l'eau potable, la Municipalité dépose le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019. Il est disponible pour consultation sur le site internet ainsi que sur la vitrine avant de la municipalité.

12. Approbation des interventions en cours d'eau prévues en 2020 et demande d'acte de répartition

20-02-10 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la municipalité de Rivière-Ouelle appuie les travaux d'entretien sur les cours d'eau soient Aboiteau St-Jean, Branche 2 du cours d'eau des Bras et Martin prévus par la MRC en 2020 et s'acquittera de la facture qui y sera associée.

QUE le Conseil de la municipalité de Rivière-Ouelle demande à la MRC de produire un acte de répartition des coûts des travaux prévus aux cours d'eau Aboiteau St-Jean, Branche 2 du cours d'eau des Bras et Martin en 2020.

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 4 février 2020**

QUE le Conseil de la municipalité de Rivière-Ouelle est en accord avec la méthode de répartition utilisée par la MRC qui répartit les frais des travaux en fonction de la superficie contributive de l'ensemble des contribuables du bassin versant localisés en amont des travaux.

QUE le Conseil de la municipalité de Rivière-Ouelle est en accord avec la mise à jour de l'acte de répartition des anciens règlements effectuée par la MRC afin de déterminer les superficies contributives et accepte que ce type d'acte de répartition puisse comporter certaines imprécisions.

QUE le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés, sans obligation pour la municipalité de maintenir ce mode de répartition.

QU'une copie de cette résolution sera acheminée à la MRC de Kamouraska.

ADOPTÉ

13. Personne désignée pour l'enlèvement des obstructions menaçantes

ATTENDU QUE selon la Politique de gestion des cours d'eau adoptée par la MRC les municipalités agissent en tant que premier intervenant sur le terrain et interviennent en cas d'embâcle ou d'obstruction causant une menace immédiate et imminente ;

ATTENDU QUE selon l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens et que l'enlèvement des obstructions doit se faire par un employé désigné à cette fin par la MRC ;

ATTENDU QUE les municipalités sont dotées des équipements et du personnel requis pour intervenir sur leur territoire en cas d'embâcle et de situation d'urgence ;

20-02-11

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle demande à la MRC de Kamouraska de nommer monsieur René Lambert, responsable des travaux publics comme personne désignée. Une fois nommée par la MRC, cette personne sera en mesure d'agir, dans les limites de sa Municipalité, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcles et pour l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens.

QU'une copie de cette résolution sera acheminée à la MRC de Kamouraska.

ADOPTÉ

14. Approbation de la soumission pour l'installation d'un cabanon au jardin communautaire

ATTENDU QUE le jardin communautaire a besoin d'un cabanon afin de ranger le matériel jardin ;

ATTENDU QUE Écoprise Casault a fait une soumission au montant de 5 350 \$ plus taxes ;

ATTENDU QUE la préparation du terrain et l'achat de la tôle pour le toit sont estimés à 1 700 \$ plus taxes ;

20-02-12

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil accepte la soumission d'Écoprise Casault au montant de 5 350 \$ plus taxes.

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 4 février 2020**

QUE le Conseil autorise la dépense de 1 700 \$ plus taxes pour l'achat de matériel pour finaliser le cabanon et les frais pour l'aménagement et l'installation.

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement pour le projet du cabanon.

QUE la somme de 7 050 \$ plus taxes, pour les travaux excédentaires soit financée à même le surplus libre.

ADOPTÉ

15. Demande de subvention PAFIR pour le parc municipal – Chalet des sports

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire bonifier l'offre de service de son parc municipal ;

ATTENDU QUE le comité de la Course de la rivière Ouelle a amassé un montant de 20 000 \$ pour la réalisation de l'installation de jeux d'eaux et que ce montant sera versé à la municipalité lors du début de réalisation du projet ;

ATTENDU QUE le projet d'amélioration du parc municipal consiste à l'installation de jeux d'eau et d'un chalet des sports ainsi que la création d'un sentier de marche;

ATTENDU QUE les parents des enfants fréquentant le camp de jour ont recommandé l'ajout de jeux d'eau au parc municipal ;

ATTENDU QUE le chalet des sports servira 4 saisons pour les utilisateurs du parc ;

20-02-13

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle autorise la présentation du projet « Amélioration du parc municipal » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Rivière-Ouelle à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre.

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle désigne madame Denise Fournier, directrice générale, secrétaire-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉ

16. Camp de jour été 2020

ATTENDU QUE le camp de jour 2020 aura lieu du 29 juin au 14 août 2020 ;

ATTENDU QUE trois animateurs doivent être embauchés ;

ATTENDU QUE le budget nécessaire pour la réalisation des activités est d'environ 5 500 \$;

20-02-14

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise la directrice générale, secrétaire-trésorière à procéder au processus d'embauche du personnel nécessaire pour la réalisation du camp de jour 2020.

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 4 février 2020**

QUE le Conseil autorise les dépenses et les paiements pour environ 5 500 \$ pour la réalisation des activités du camp de jour.

ADOPTÉ

17. Autorisation pour la présentation de la demande de subvention au Programme fédéral « Emplois d'Été Canada 2020 »

ATTENDU QUE le nombre élevé de participants et l'intérêt manifesté pour la tenue du camp de jour à l'été ;

ATTENDU QUE le service des loisirs, culture et vie communautaire offrira son camp de jour pour la saison estivale 2020 pour la période du 29 juin au 14 août à raison de 5 jours par semaine du lundi au vendredi ;

ATTENDU QU'afin de favoriser l'emploi d'étudiants pendant la période estivale, le gouvernement du Canada a reconduit le programme "Emplois d'Été Canada pour l'année 2020" ;

20-02-15

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'une demande de subvention soit présentée par la Municipalité de Rivière-Ouelle dans le cadre du programme fédéral "Emplois d'Été Canada 2020" afin de permettre l'engagement d'un animateur pour le camp de jour ;

QUE Denise Fournier, directrice générale, secrétaire trésorière soit autorisée à signer tous les documents à cet effet.

ADOPTÉ

18. Dons aux organismes locaux

20-02-16

Aucun don n'a été demandé provenant des organismes locaux.

19. Dons aux organismes régionaux

20-02-17

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin et résolu à l'unanimité d'accepter la répartition des dons aux organismes régionaux énumérés ci-dessous :

- Fondation Notre-Dame de Fatima (75 \$)
- Hockey mineur (25 \$)

ADOPTÉ

20. Appui au Centre culturel et communautaire de la Pointe-aux-Orignaux (CCCPO)

ATTENDU QUE le CCCPO est doté d'un potentiel d'accueil extraordinaire pour les visiteurs des lieux ;

ATENDU QUE le CCCPO désire organiser des activités culturelles durant la saison 2020, dont entre autres, des vendredis-musique et des samedis-écolo ;

20-02-18

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil appuie le Centre culturel et communautaire de la Pointe-aux-Orignaux dans sa demande au programme de soutien de l'entente de développement culturel 2018-2019-2020 de la MRC de Kamouraska.

QUE le Conseil souligne le leadership du CCCPO dans l'organisation de différentes activités pour la population de la région et des touristes.

ADOPTÉ

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 4 février 2020**

21. Appui pour le projet de modernisation et d'agrandissement du Centre sportif – Ville Saint-Pascal

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Rivière-Ouelle appuie la Ville de Saint-Pascal dans le cadre du projet d'aménagement et d'agrandissement du Centre sportif afin que cette dernière puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives ;

ATTENDU QUE le projet aura un impact durable pour la communauté et mobilisera l'ensemble des citoyens du Kamouraska, jeunes et moins jeunes, par la promotion du sport et l'adoption des saines habitudes de vie ;

ATTENDU QUE les impacts positifs et significatifs du projet au niveau de l'accessibilité, de la sécurité et de l'amélioration des dispositions logistiques pour les utilisateurs, les bénévoles et l'ensemble des comités organisateurs des différents événements (régionaux et provinciaux) se déroulant au Centre sportif de Saint-Pascal ;

ATTENDU QUE la modernisation du bâtiment et de ses équipements permettra à cette infrastructure supralocale une pérennité opérationnelle pour les années à venir ;

20-02-19

IL EST PROPOSÉ par madame Doris Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil appuie la Ville de Saint-Pascal dans le cadre du projet d'aménagement et d'agrandissement du Centre sportif afin que cette dernière puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

ADOPTÉ

22. Approbation des comptes

Séance de : Février 2020	Total
Comptes payés entre le 1er et le 31 Janvier 2020	\$
Rémunération élus et allocation de dépenses	4 432.40 \$
Rémunération employés municipaux	22 698.67 \$
RVER	1 393.93 \$
Fabrique de RO	583.33 \$
CCCPO	2 000.00 \$
Comité de la Course de la RO	1 000.00 \$
Nancy Fortin	25.00 \$
Eve-Marie Bélanger	25.00 \$
Louis-Georges Simard	75.54 \$
Denise Fournier	25.00 \$
Bell mobilité	96.50 \$
Visa	2 831.06 \$
Bell Canada pour usine	222.49 \$
Régie intermunicipale incendie	7 705.50 \$
Vidéotron	255.01 \$
Ecol'eau	6 572.74 \$
Transport en Vrac St-Denis	57 036.56 \$

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 4 février 2020**

Parcours Fil Rouge	6 378.70 \$
Bureau en gros	377.43 \$
Groupe Bouffard	6 664.41 \$
PG	7 065.21 \$
Ministère du Revenu du Québec	22 546.11 \$
Revenu Canada	3 105.10 \$
Ferme de l'Anse	741.59 \$
Régie intermunicipale des matières résiduelles	23 754.50 \$
MRC	562.00 \$
Remboursement de taxes suite à la mise à jour	1 346.19 \$
Pier-Luc Ouellet	4 906.14 \$
Tetra Tech Qi inc	718.58 \$
Déneigement Guido Desjardins	450.00 \$
Fédération Québécoise des municipalités	1 548.91 \$
Groupe Géomatique Azimut	2 028.16 \$
Association des professionnels en loisir municipal du BSL	100.00 \$
Feuillet Paroissial	200.00 \$
Bibliothèque Municipale	1 400.00 \$
Sous-total des incompressibles :	190 871.76 \$
Comptes à payer du mois de : Janvier 2020	
Groupe DL solutions informatiques	676.05 \$
Groupe Géomatique Azimut	57.49 \$
MRC de Kamouraska	4 546.41 \$
Transport en vrac St-Denis	367.92 \$
Groupe Bouffard	1 262.13 \$
PG Solutions	295.08 \$
Vincent Rioux	370.00 \$
Garage Richard et Guy Chamberland	811.54 \$
Tech mini-mécanique	340.09 \$
Doris Girard et Christian Dionne	150.00 \$
Groupe Caillouette	291.54 \$
Votre Docteur Électrique	298.19 \$
Nettoyeur Forget	34.49 \$
Groupe Avantis	417.91 \$
Location JC Hudon	24.22 \$
Produits Sanitaires Unique	2 114.46 \$
Librairie L'Option	73.44 \$
Camionnage Alain Benoit	258.69 \$
Semer	87.93 \$
Chauffage RDL	658.36 \$
Animation de l'Est	132.22 \$
Ameublement Tanguay	991.04 \$
Brûlerie de l'Est	133.00 \$
Groupe Ultima	36 274.00 \$
Lunik	622.39 \$
Promotion Kamouraska	500.00 \$

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 4 février 2020**

Récréofun	105.00 \$
Service de Prévention kamouraska	138.65 \$
SOUS TOTAL DES COMPTES A PAYER	52 032.24 \$
GRAND TOTAL	242 904.00 \$

20-02-20

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la liste des comptes fournisseurs ci-dessus soit ratifiée et approuvée par le Conseil.

ADOPTÉ

23. Correspondance

- Lettre de la MRC de Kamouraska en lien avec l'adoption du règlement 232-2020 prévue à la prochaine séance du conseil de la MRC

24. Varia

Prochains événements :

- 5 février, Table d'harmonisation pour les aînés
- 11 février, date de tombée pour le Rivière Web
- 14 février, Disco patin
- 23 février, Cabane à sucre à La Baleine Endiablée
- 29 février, Course de chiens et activités familiales

25. Période de questions

26. Prochaine réunion de travail

La prochaine réunion de travail aura lieu le **25 février à 19h00.**

27. Prochaine séance publique

La prochaine séance ordinaire aura lieu **mardi, le 3 mars à 20h00.**

28. Levée de l'assemblée

20-02-21

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 21h13.

ADOPTÉ

Je, Louis-Georges Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal

Louis-Georges Simard
Maire

Denise Fournier
Directrice générale, secrétaire-trésorière